

# Programme de végétalisation des rives du lac Trois Saumons Rapport final 2024



Présenté à  
la Municipalité de Saint-Aubert

Par  
l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud

Le 19 novembre 2024



## ÉQUIPE DE TRAVAIL

### Rédaction

**Ély-Anne Chouinard**, biologiste

### Référence à citer :

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CÔTE-DU-SUD. (2024). *Programme de végétalisation des rives du lac Trois Saumons : rapport final 2024*. Montmagny, 14 p.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Mise en contexte .....	1
2	Objectifs.....	1
3	Résultats .....	1
3.1	Préparation et animation d’une séance d’information à l’intention des membres du Club des résidents du lac Trois-Saumons .....	1
3.2	Distribution de documents de sensibilisation sur l’importance des bandes riveraines..	2
3.3	Promotion du Programme de végétalisation auprès des propriétaires riverains.....	2
3.4	Formation d’une Escouade de lac pour rencontrer les propriétaires riverains .....	3
3.5	Production de plans d’aménagement à partir des visites terrain .....	4
3.5.1	Visites terrain.....	4
3.5.2	Production de plans d’aménagement .....	6
3.6	Achat, transport et distribution des végétaux .....	7
3.7	Offre d’un service de plantation.....	9
3.8	Suivi des travaux accomplis en 2023 .....	9
4	Conclusion .....	11
5	Recommandations.....	12
	Références bibliographiques .....	13
Annexe A	Liste des propriétés visitées au cours de la saison 2024 .....	14

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Adresse des propriétaires en attente d'une visite de l'équipe de l'OBV.....	3
Tableau 2. Lots riverains visités à l'été 2024 et nombre total de lots riverains relativement à la classification de leur rive. ....	5
Tableau 3. Lots riverains visités depuis 2021 et nombre total de lots riverains relativement à la classification de leur rive. ....	5
Tableau 4. Végétaux distribués aux riverains du lac Trois Saumons depuis 2021. ....	8

## LISTE DES FIGURES

Figure 1. Comparaison d'une photo aérienne (2020) et d'une image prise par drone (2023).....	7
--	---

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

FIHOQ : Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec

OBV : Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud

## FAITS SAILLANTS

**42**

PROPRIÉTÉS VISITÉES

soit deux de plus que l'objectif fixé pour 2024

**38 %**

DES PROPRIÉTAIRES RENCONTRÉS ONT CHOISI DE VÉGÉTALISER

en totalité ou en partie leur rive, comparativement à 80 % en 2021, 69 % en 2022 et 43% en 2023

**475**

VÉGÉTAUX PLANTÉS

**4**

ARBRES PLANTÉS

soit 1 % des végétaux commandés

**217 \$**

PRIX MÉDIAN DES COMMANDES DE VÉGÉTAUX

**20 %**

DE LA SUBVENTION MUNICIPALE A ÉTÉ UTILISÉE

sur les 8 000 \$ disponibles

# 1 MISE EN CONTEXTE

Le lac Trois Saumons est un lieu de villégiature remarquable sur le territoire de la municipalité de Saint-Aubert, voire de la grande région de la ville de Québec. Avec plus de 400 résidences dans son bassin versant immédiat<sup>1</sup>, ce lac est aussi la source d'eau potable des municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli.

Un inventaire effectué en 2018 a révélé que la majorité des rives du lac Trois Saumons ont subi une altération de leurs caractéristiques naturelles ([Bernard, 2020](#)) : rives non végétalisées, accès au lac de plus de cinq mètres, et présence de bâtiments en rive, de quais parallèles à la rive et de remblais avec murs de soutènement. Or, une rive suffisamment large et composée d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées procure de nombreux services écologiques et économiques, dont le contrôle de l'érosion, et la rétention des nutriments et des sédiments avant qu'ils n'atteignent le lac. Par conséquent, la Municipalité de Saint-Aubert a fait le souhait de restaurer les rives du lac Trois Saumons à leur état naturel et ainsi conserver la qualité de son environnement, de son eau potable et de ses milieux de vie.

## 2 OBJECTIFS

La Municipalité de Saint-Aubert, en partenariat avec l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV), a mis en place un Programme de végétalisation des rives du lac Trois Saumons. Dans le cadre de ce programme, le mandat de l'OBV est de mener des actions de sensibilisation auprès des propriétaires riverains, de produire des plans d'aménagement de la rive en collaboration avec ces derniers, de coordonner la commande et la livraison de végétaux, et d'offrir un service de plantation aux propriétaires intéressés à leurs frais.

Pour l'année 2024, le Programme de végétalisation se terminait le samedi 7 septembre 2024, soit la journée de la distribution des végétaux aux propriétaires riverains. Le nombre de plans d'aménagement de la rive à produire et à mettre en œuvre est de 40 selon l'offre de service de *Partenariat avec la municipalité de Saint-Aubert pour la réalisation du programme de végétalisation des rives du lac Trois Saumons*. Ces derniers seront déposés d'ici la fin de l'année 2024.

## 3 RÉSULTATS

### 3.1 Préparation et animation d'une séance d'information à l'intention des membres du Club des résidents du lac Trois-Saumons

L'assemblée générale annuelle du Club des résidents du lac Trois-Saumons s'est tenue le dimanche 30 juin 2024 à la chapelle Saint-Jean-Baptiste au 298, chemin du Tour-du-Lac-Trois-

---

<sup>1</sup> Le bassin versant immédiat correspond à la partie de territoire directement drainée par un lac, contrairement au territoire drainé par les tributaires du lac.

Saumons. Une quarantaine de membres et invités étaient présents, dont M<sup>me</sup> Lucie Turcotte et M. François Diguier, membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Aubert, et M. Gabriel Bigaouette, directeur général des Camps Odyssee.

Au cours de l'assemblée, l'OBV a présenté le Programme de végétalisation et a répondu aux questions des personnes présentes. Les principaux questionnements des propriétaires riverains étaient liés à leur plan d'aménagement. En effet, quelques personnes ont mentionné que la Municipalité n'avait plus leur plan, tandis qu'il avait été déposé deux années auparavant. Des mesures ont été prises pour envoyer de nouveau les plans. Les représentants de l'OBV, Mme Ély-Anne Chouinard et M. Jérôme Therrien-Fournier sont demeurés sur place pour échanger avec les membres. Trois rendez-vous ont été fixés grâce à cette séance d'informations.

### **3.2 Distribution de documents de sensibilisation sur l'importance des bandes riveraines**

L'organisme Québec Vert, anciennement connu sous le nom de Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), publie un dépliant intitulé *Plantation et entretien d'une bande riveraine* (FIHOQ, 2013). Ce dépliant est une introduction à la restauration durable des bandes riveraines. Il aborde les avantages et les bienfaits de la bande riveraine, l'élaboration d'un plan d'aménagement et, finalement, le choix, la plantation et l'entretien des végétaux. Un exemplaire a été distribué à chaque propriétaire rencontré dans le cadre du Programme.

### **3.3 Promotion du Programme de végétalisation auprès des propriétaires riverains**

La promotion du Programme de végétalisation a commencé par un appel aux riverains placés en liste d'attente lors de la saison 2023, ainsi que de certains contacts laissés par le précédent chargé de projet. Cet appel, effectué à la mi-mai, a permis d'ouvrir les premières plages horaires selon les disponibilités des riverains. Une dizaine de rendez-vous ont été fixés à la suite de ces appels.

Cette année, une nouvelle approche a été employée pour promouvoir le Programme de végétalisation auprès des propriétaires riverains. À la place d'une lettre, une carte postale a été envoyée aux propriétaires riverains qui n'avaient toujours pas reçu la visite de l'OBV. Ladite carte postale a été accompagnée de quelques informations importantes, notamment la mention de l'obligation de fournir un plan d'aménagement de la rive d'ici 2026 et ce, malgré une bande riveraine entièrement naturelle et conforme. À la suite de cette initiative, plusieurs propriétaires riverains se sont manifestés pour prendre rendez-vous.

La promotion du Programme s'est aussi faite entre propriétaires riverains. En effet, après une visite de l'OBV, les propriétaires parlent de leur expérience avec leurs voisins, leurs amis et les membres de leur famille qui possèdent un terrain riverain au lac Trois Saumons. Cette année, le bouche-à-oreille a été moins remarqué que l'année précédente.

À la fin d'une visite, nous demandons aux propriétaires de nous recommander des personnes à rencontrer dans le cadre du Programme. Nous prenons alors contact avec ces dernières. Quelques personnes ont souhaité la visite de notre équipe après ce contact, mais les refus ont été relativement importants cette année. Les raisons invoquées étant un horaire trop chargé, des problèmes de santé ou encore le désir de retarder leur participation.

Dans tous les cas, le moyen ayant été le plus efficace a été l'envoi de la carte postale aux propriétaires riverains. Il sera donc important de réutiliser cette stratégie dans le cadre du Programme de végétalisation des rives du lac Trois Saumons pour la saison 2025. Cependant, une combinaison de différents moyens est une astuce judicieuse pour l'atteinte des objectifs de visite.

Contrairement aux attentes de l'année dernière en ce qui concerne le recrutement, la saison 2024 fut relativement facile. En effet, l'objectif de visite de 40 propriétés riveraines a été atteint très tôt et même dépassée, soit le 2 août 2024. De ce fait, une liste d'attente est déjà en place pour l'été 2025. Majoritairement, les personnes convaincues du bienfait du Programme ont déjà participé, il reste ainsi les personnes plus réticentes, les personnes croyant ne pas avoir besoin de plan d'aménagement (bande riveraine conforme), certains nouveaux propriétaires, les indécis et les moins informés. Il est attendu que les gens qui attendaient la dernière année du Programme, soit celle de 2025, se manifestent.

Sept propriétés sont en attente d'une visite de l'OBV en 2025. Elles n'ont pu être rencontrées en 2024, car le contact a été établi tardivement en saison et l'objectif 2024 avait déjà été atteint. Ces propriétaires riverains sont admissibles pour la subvention de l'année 2024 pour la végétalisation de leur rive, soit 50% de remboursement jusqu'à concurrence de 200\$. Les adresses de ces propriétaires sont listées au tableau 1.

Tableau 1. Adresse des propriétaires en attente d'une visite de l'équipe de l'OBV.

Adresse	Adresse
36, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	372, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
104, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	648, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
332, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	700, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
352, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	

Il est attendu que pour la saison 2025, le recrutement soit facilité en raison de la date de fin du Programme qui est le 6 mars 2026. Cette saison sera la dernière où les participants pourront bénéficier de la subvention et de la présence de l'OBV pour la production du plan d'aménagement de leur rive.

### 3.4 Formation d'une Escouade de lac pour rencontrer les propriétaires riverains

Trois personnes ont assuré le bon déroulement du Programme pour la saison 2023 : M<sup>me</sup> Ély-Anne Chouinard, biologiste en charge du Programme de végétalisation des rives du lac Trois Saumons

depuis le printemps 2024, M. Jérôme Therrien-Fournier, biologiste et chargé de projet pour l'éradication de la berce du Caucase, ainsi que M<sup>me</sup> Claudie Caron, étudiante en technique de bioécologie au cégep de La Pocatière. Ces deux derniers se sont alterné les visites au lac Trois Saumons, et ont aussi aidé pour les plans d'aménagements, ainsi que pour certaines tâches liées au projet. C'est M<sup>me</sup> Chouinard qui a assuré la formation de M. Therrien-Fournier et de M<sup>me</sup> Caron, qui ont appris le déroulement des rencontres avec les propriétaires riverains directement par la pratique. Ils ont aussi suivi une formation donnée par l'OBV sur l'utilisation d'un logiciel de système d'information géographique (SIG) ainsi que sur la production des plans d'aménagement.

### 3.5 Production de plans d'aménagement à partir des visites terrain

#### 3.5.1 Visites terrain

Lors de la visite d'une propriété, un croquis de la rive est établi avec le propriétaire. Ce croquis contient les informations essentielles à être inscrites au plan d'aménagement, comme la profondeur de la rive, la position de l'accès au lac, les bâtiments en rive et leur zone de dégagement, les zones à végétaliser et les espèces végétales à utiliser.

La liste des propriétés visitées au cours de l'été 2024 est présentée à l'annexe A. À noter que dans ce document, le terme propriété est retenu comme unité de référence et correspond à un lot riverain tel qu'employé dans le *Rapport de l'inventaire des rives du lac Trois-Saumons à la suite du passage de DroneXperts le 19 septembre 2018* ([Bernard, 2020](#)) qui est à l'origine du Programme de végétalisation.

Dans son rapport, Bernard ([2020](#)) classifie les 373<sup>2</sup> lots riverains en fonction de l'anthropisation de leur rive. Huit classes sont utilisées allant de conforme à problématique. Bien que l'échantillon de lots riverains visités en 2024 soit relativement petit ( $n = 42$ ), nous pouvons observer que cette année certaines classes de rives sont surreprésentées, comme les rives anthropisées (C-), alors que d'autres sont sous-représentées comme les rives fortement anthropisées (D et D-) (tableau 2).

---

<sup>2</sup> Une erreur s'est glissée dans le rapport de Bernard. Dans ce rapport, le nombre total de lots riverains au lac Trois Saumons est de 374, alors qu'il est en fait de 373. Le lot 4 635 916 qui cause cette différence ne borde pas le lac Trois Saumons.

Tableau 2. Lots riverains visités à l'été 2024 et nombre total de lots riverains relativement à la classification de leur rive.

Classification	Lots visités		Lots totaux		Différence
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	%
Conforme (A)	6	14	43	12	-2
Peu anthropisée (B)	3	7	40	11	4
Peu anthropisée (B-)	8	19	49	13	-6
Anthropisée (C)	6	14	73	20	6
Anthropisée (C-)	14	33	70	19	-14
Fortement anthropisée (D)	2	5	47	13	8
Fortement anthropisée (D-)	1	3	38	10	7
Problématique (E)	2	5	13	3	-2
Total	42	100	373	100	

D'année en année, la surreprésentation des rives anthropisées (C et C-) est en soi une belle réalité qui démontre l'intérêt des riverains à restaurer leur rive (tableau 3). Une diminution du nombre de rives fortement anthropisée est toutefois observée en comparaison avec les années précédentes, ce qui pourrait démontrer le désintérêt des propriétaires possédant ces rives à se conformer. Cependant, la sous-représentation des rives conformes (A) et peu anthropisées, particulièrement la classe B, est peut-être due au fait que ces propriétaires ne se sentent pas concernés par la nouvelle réglementation. Cette année, on observe une légère augmentation, notamment pour les rives de la classe A et B- et ce, probablement dû à la plus grande sensibilisation effectuée en ce qui concerne l'obligation de fournir un plan d'aménagement d'ici 2026. D'autant plus, les lots classés problématiques (E) sont en fin de compte assez peu visités : seulement 4 propriétés problématiques ont été visitées parmi les 13 retrouvées autour du lac, et ce, depuis le début du Programme. Dans toutes nos communications sur le Programme, il faut continuer de mentionner que tous les riverains doivent produire un plan d'aménagement de leur rive, même si celle-ci est conforme ou peu anthropisée.

Tableau 3. Lots riverains visités depuis 2021 et nombre total de lots riverains relativement à la classification de leur rive.

Classification	Lots visités	Lots totaux	Proportion
	<i>n</i>	<i>n</i>	%
Conforme (A)	17	43	40
Peu anthropisée (B)	16	40	40
Peu anthropisée (B-)	21	49	43
Anthropisée (C)	39	73	53
Anthropisée (C-)	47	70	67
Fortement anthropisée (D)	25	47	53
Fortement anthropisée (D-)	19	38	50
Problématique (E)	4	13	31
Total	188	373	50

Bernard ([2020](#)) note aussi que les efforts devront être concentrés sur les secteurs plus problématiques qui correspondent au chemin Leclerc et ses environs ainsi que les rives nord et

sud de l'extrémité est du lac, considérées dans ce rapport par les numéros d'immeuble 2 à 160 et 608 à 728. Un seul propriétaire riverain sur les 27 du chemin Leclerc a participé au Programme de végétalisation cette année, soit une proportion de 4 %. Il s'agit cependant d'un terrain sans propriété qui sert d'accès au lac, avec quelques installations secondaires. En incluant les huit participants du chemin Leclerc des années précédentes, cette proportion atteint 42 %, tandis que 50 % de participation a été atteint pour le total des propriétés riverains pour l'année 2024 du Programme (tableau 3). De plus, 8 propriétés des rives nord et sud de l'extrémité est du lac ont été visitées en 2024, pour un total de 71 propriétés sur les 126 de ce secteur, soit une proportion de 56 %. La participation des propriétaires de ces secteurs considérés problématiques est bien encourageante.

L'année 2023 a été celle où les premières visites sur l'île Audet ont été effectuées. Sur les dix propriétés riveraines qu'on y retrouve, cinq ont produit leur plan d'aménagement l'année dernière. Cette année, aucun rendez-vous n'a été pris auprès des propriétaires de l'île. Il reste donc trois propriétaires à rencontrer considérant que deux lots ne sont pas assujettis au Programme car ils ont une largeur bordant le lac inférieure ou égale à cinq mètres, soit l'emprise maximale de l'accès au lac permise dans le *Règlement de zonage* ([règlement n° 485-2019, c XXI, art 20.3](#)). Des stratégies pour atteindre les derniers propriétaires de l'île Audet devront être mis en œuvre pour la saison 2025.

### 3.5.2 Production de plans d'aménagement

De retour au bureau, le plan d'aménagement est fait sur un logiciel SIG. Tous les plans d'aménagement étaient vérifiés par un membre de l'équipe de l'OBV. Le plan d'aménagement était ensuite transmis au propriétaire riverain, pour confirmer qu'il représentait ce qui avait été discuté lors de la visite terrain, avant d'être envoyé à la Municipalité.

Des 42 propriétés visitées, au moins deux propriétaires ont renoncé à déposer leur plan d'aménagement. La principale raison invoquée était la volonté de ne pas se soumettre au *Règlement de zonage*. Un des terrains ne pouvait tout simplement pas faire produire son plan d'aménagement, car la résidence était en reconstruction et l'état du terrain ne permettait pas de prendre des mesures et des décisions éclairées. À l'écriture de ce rapport, quelques propriétaires n'ont toujours pas donné de nouvelles concernant l'acceptation de leur plan d'aménagement. Des rappels par courriel et des appels téléphoniques seront effectués dans les prochaines semaines pour être en mesure de soumettre les plans d'ici le début de l'année 2025.

L'année dernière, M<sup>me</sup> Chouinard et M. Aristophane Gourd ont développé une nouvelle technique de cartographie des terrains à l'aide d'un drone. Depuis le 14 juillet 2023, les terrains sont cartographiés durant la visite, permettant une image claire du terrain dans son état actuel (figure 1). Grâce à la plus grande résolution des images obtenues à l'aide du drone, cette technique facilite le travail de l'OBV pour produire le plan d'aménagement ainsi que la lecture de celui-ci par les riverains. Seul inconvénient, le drone ne peut pas fonctionner lors de journée de pluie ou de

grands vents. Des mesures sont prises en cas de mauvais temps, tel que la reprise du vol de drone du terrain plus tard la même journée ou lors de visites ultérieures, avec la permission des riverains.



Figure 1. Comparaison d'une photo aérienne (2020) et d'une image prise par drone (2023).

### 3.6 Achat, transport et distribution des végétaux

La visite d'une propriété se termine par la sélection des végétaux pour la végétalisation par le propriétaire riverain. Le catalogue de l'OBV comprenait cette année plus d'une trentaine de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines. Selon le type de plante retenu, différents formats étaient disponibles. Un devis pour l'achat de végétaux était ensuite produit et devait être signé par le propriétaire électroniquement.

Sur les 42 riverains rencontrés, seuls 16 ont commandé des végétaux pour une proportion de 38 % en comparaison à 43 % en 2023. On observe toujours la tendance à la baisse des commandes de végétaux au fil des années. Un total de 475 végétaux a été distribué aux riverains (tableau 4). Cela inclut les commandes de trois riverains qui ont décidé de continuer la végétalisation de leur rive au fil des années. Les arbustes et vignes ont été les plus demandés avec 185 plants, suivis des plantes herbacées avec 150 plants. Les fougères étaient recommandées sur des terrains ombragés sous couvert forestier. Sans surprise, les riverains ne souhaitent pas planter d'arbres par crainte de perdre la possibilité de jouir de la vue sur le lac. Ainsi, seulement quatre arbres ont été commandés et ce, pour un même terrain. Comparativement à 2023, les graminées ont repris en popularité. La tendance se poursuit en ce qui concerne les arbustes, notamment l'engouement pour les plans de bleuets.

Certains propriétaires désirent renaturaliser leur rive, mais le type de sol de leur terrain ne leur permet pas de planter des végétaux. En effet, certains terrains se trouvent sur un sol de roche très pauvre ou sur des gabions. Cela a pour effet que même les plantes herbacées, dont l'herbe, poussent à peine. De plus, la baisse des commandes de végétaux concorde en quelque sorte avec la visite des terrains déjà bien végétalisés qui augmentent en nombre dû à l'augmentation de la sensibilisation.

Tableau 4. Végétaux distribués aux riverains du lac Trois Saumons depuis 2021.

Type	2021	2022	2023	2024
	<i>n</i>	<i>n</i>	<i>n</i>	<i>n</i>
Arbres	17	17	6	4
Arbustes et vignes	446	597	208	185
Plantes herbacées	169	587	146	150
Fougères	72	126	49	51
Graminées	98	121	3	85
Total	802	1 448	412	475

Trois riverains ayant participé au Programme les années précédentes ont végétalisé à nouveau en 2024. Ces riverains souhaitaient végétaliser leur rive sur plusieurs années tout en profitant de la possibilité de demande subséquente de subvention ou des prix avantageux offerts à l’OBV pour la commande de végétaux ([règlement n° 505-2021, c II, art 2.11](#)). Certains propriétaires remplacent aussi les végétaux n’ayant pas survécus à l’année précédente, ce qui montre une bonne volonté des riverains à garder la végétation sur leur terrain.

Une espèce demeure populaire d’année en année, soit le bleuet à feuilles étroites ou bleuet nain. Ce plant est préféré par les riverains en raison de ses fruits et de sa faible hauteur à maturité, soit environ 60 cm. Sans cette plante, certains riverains n’auraient pas végétalisé. Le bleuet comporte cependant certains inconvénients. Premièrement, il n’est pas toujours disponible. En 2021, en 2023 et en 2024 notre fournisseur principal, la pépinière Aiglon Indigo, était en rupture de stock ce qui nous a obligés de faire une commande additionnelle en 2021 et passer par un fournisseur alternatif en 2023 et 2024 causant des frais de gestion et de transport additionnels. Ensuite, ils sont plus chers. Cependant, en 2024, contrairement à l’année 2023, un nouveau fournisseur offrant essentiellement les mêmes tarifs qu’Aiglon Indigo a été trouvé par un membre de l’OBV. Il sera pertinent de prendre de nouveau contact avec ce fournisseur pour l’année 2025.

Pour l’année 2024, le montant dépensé par les riverains pour la commande de végétaux était en moyenne de 217\$. Considérant que le montant accordé par la subvention municipale pour 2024 correspondait à 50 % des coûts des éléments admissibles, jusqu’à concurrence de 200 \$ par immeuble ([règlement n° 505-2021, c II, art 2.7](#)), et que 40 propriétaires riverains pouvaient participer au Programme, la subvention municipale totale était de 8 000 \$. Or, selon nos estimations, environ 1562 \$ ont été accordés pour l’achat des végétaux. C’est donc dire que les riverains ont profité d’approximativement 20 % de la subvention. Plusieurs raisons peuvent expliquer que la subvention n’ait pas été utilisée en totalité : des propriétés étaient soit déjà bien végétalisées, soit étroites, ce qui laisse moins de place pour de nouveaux végétaux; les propriétaires végétalisaient avec des petits plants, moins chers, mais qui permettent une mise en terre plus facile dans un sol remblayé et dont les fonctions écologiques à moyen terme seront les

mêmes qu'un plant plus gros; ou encore, les propriétaires voulaient végétaliser par étapes, d'une année à l'autre. Mais la raison principale en 2024 était le non-intérêt des propriétaires; ils souhaitaient participer au Programme pour se conformer au *Règlement de zonage*, mais ont choisi tout simplement d'arrêter de contrôler la végétation pour laisser la place à la végétation naturelle.

La distribution des végétaux s'est effectuée le samedi 7 septembre 2024 au parc municipal du lac Trois Saumons. Un camion cube de 16 pieds a été nécessaire pour transporter les végétaux. Les riverains avaient rendez-vous entre 11 h et 13 h. Les rendez-vous étaient fixés aux 15 minutes, à raison d'environ trois à quatre rendez-vous par périodes. La météo lors de la distribution était idéale, ce qui a facilité la distribution. En cas d'empêchement, les riverains demandaient à un ami ou un membre de la famille de venir chercher les végétaux. Dans deux cas différents, M<sup>me</sup> Chouinard a distribué les végétaux au domicile des propriétaires riverains ou un rendez-vous à un point de cueillette a été fixé pour des riverains ne pouvant récupérer les végétaux qu'une semaine après la distribution officielle.

### 3.7 Offre d'un service de plantation

L'équipe de l'OBV a procédé à la plantation de végétaux le mardi 10 septembre. Un seul couple de propriétaires riverains a retenu le service de plantation. Les travaux de plantation ont nécessité environ six heures-personnes pour ce terrain, qui avait une grande quantité de végétaux à planter.

### 3.8 Suivi des travaux accomplis en 2023

Le but du suivi des travaux accomplis est d'évaluer la survie des végétaux afin de retirer de la liste proposée aux riverains les espèces ou les formats qui ne sont pas assez rigoureux pour les hivers du lac Trois Saumons.

La totalité des propriétés ayant végétalisé en 2023 ont été visitées. Sauf pour quelques exceptions sur des terrains en particulier, la survie des végétaux est satisfaisante avec un taux avoisinant les 90 %.

Des observations générales sont tirées à la suite de ces visites. Premièrement, la plantation d'arbustes dans des pots d'un gallon donne les meilleurs résultats. La reprise est généralisée et la croissance de la première année est impressionnante. Les espèces qui donnent le meilleur résultat sont l'aronie à fruits noirs, le dièreville chèvrefeuille, le physocarpe à feuilles d'obier, la spirée à larges feuilles et la symphorine blanche. De plus, les plants de bleuets fournissent beaucoup de fruits, au grand plaisir des riverains. Cette année, la plus grande difficulté observée pour les végétaux a été le manque d'hydratation. Bien que les espèces indigènes survivent au climat québécois, la saison estivale faible en précipitations a causé la mort de certains arbustes et plantes herbacées, notamment sur les terrains des résidences secondaires. Cependant, la majorité des végétaux touchés par la sécheresse montraient toujours des signes de vie et le seront probablement l'an prochain.

La survie des plantes herbacées est inférieure à celle des arbustes. Une espèce en particulier, la lobélie cardinale, qui avait un taux de survie proche de 0 % dans les dernières années et qui avait été retirée du catalogue a été observée avec un bon taux de survie sur un terrain en particulier. Elle ne sera toutefois pas rajoutée au catalogue de 2025. Les espèces à succès sont l'apocyn chanvrin, les iris versicolores et les asters de Nouvelle-Angleterre. Les fougères ont assez bien survécu, malgré quelques-unes étant plus desséchées. Quant aux arbres, leur survie est près de 100 %.

Quelques dommages causés par des outils de jardins, tels les coupe-bordures, les tondeuses à gazon ou les souffleuses à neige, ont été observés à quelques endroits. De plus, certains propriétaires commencent à se soumettre à la réglementation qui prendra place en 2026. Il a été observé que les jeunes végétaux se font envahir par l'herbe longue, ce qui peut nuire à leur croissance et leur survie. Dans le but de laisser une chance aux jeunes végétaux de bien croître et ainsi effectuer leurs fonctions de protection, il est conseillé de permettre aux propriétaires riverains la coupe aux ciseaux autour des plants pour les premières années suivant la plantation. L'utilisation de biodisques ou d'un petit cercle paillis non traité et non teint peut aussi être une option envisageable.

## 4 CONCLUSION

L'objectif de 40 propriétés visitées a été atteint. De ce nombre, au moins deux propriétaires ne déposeront pas de plan d'aménagement de leur rive pour le moment. L'OBV leur a tout de même présenté la nouvelle réglementation et le Programme de végétalisation. En incluant les données des années précédentes, 188 propriétaires riverains sur un total de 373 ont été rencontrés dans le cadre du Programme.

Cet été, ce sont 38 % des propriétaires rencontrés qui ont choisi de végétaliser et qui se sont partagé les 475 plants commandés avec les trois autres riverains ayant déjà végétalisé auparavant. Une proportion de 20 % de la subvention municipale a été utilisée, ce qui démontre un début d'essoufflement des riverains dans le Programme de végétalisation. Le taux de survie des végétaux plantés en 2023 se situe autour de 90 %.

Le recrutement de propriétaires lors de la saison 2024 du Programme de végétalisation a été plus facile que prévu. Pour l'année 2025, le recrutement sera soit plus ardu puisqu'il ne reste majoritairement que les réfractaires, les indécis et les moins informés ou celui-ci sera plus facile puisqu'il s'agit de la dernière saison avant la mise en place du nouveau règlement de zonage.

## 5 RECOMMANDATIONS

À la lumière des informations contenues dans ce rapport, voici certaines recommandations à appliquer lors des années subséquentes du Programme de végétalisation :

- Considérant que la date limite du Programme de végétalisation est mars 2026 et qu'il reste ainsi deux étés pour son application, que 373 propriétés sont visées par le Programme, qu'environ 174 plans d'aménagement aient été déposés jusqu'à maintenant (32 en 2021, 56 en 2022, 44 en 2023 et environ 40 en 2024 par l'OBV, et 2 par d'autres entreprises ou organismes), le nombre de plans restant à déposer serait approximativement de 200 pour la saison restante. Ce nombre est malheureusement irréalisable. En conséquence, nous proposons un nombre de 50 propriétés à visiter par l'OBV en 2025. Une rencontre de réflexion sur ce sujet entre la Municipalité et l'OBV permettrait de préciser ce nombre et savoir si celui-ci doit être révisé à la hausse ou à la baisse.
- Lors de l'envoi du prochain compte d'impôt foncier, il serait important de rappeler que tous les riverains doivent produire un plan d'aménagement d'ici mars 2026, même s'ils considèrent que leur rive est conforme. L'envoi d'une nouvelle carte postale est aussi fortement à considérer. L'OBV pourra fournir une version électronique des adresses des propriétés visitées depuis le début du Programme afin de retirer ces dernières de la liste d'envoi.
- Poursuivre la publication du catalogue des végétaux sur les sites Web de la Municipalité de Saint-Aubert, de l'OBV et du Club des Résidents du Lac Trois Saumons.
- Augmenter le nombre de publications sur les réseaux sociaux de la Municipalité et du Club des Résidents du Lac Trois Saumons.
- Permettre aux riverains ayant végétalisé leur bande riveraine de tailler l'herbe aux ciseaux ou d'utiliser des biodisques et du paillis non traité, ni teint autour de leurs jeunes végétaux pour les premières années. Cela assurera la survie et la croissance optimale de ceux-ci.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERNARD, M.-A. (2020). *Projet de végétalisation des rives du lac Trois-Saumons. Rapport de l'inventaire des rives du lac Trois-Saumons suite au passage de DroneXperts le 19 septembre 2018*, service de l'urbanisme, Municipalité de Saint-Aubert, Saint-Aubert, 15 p.

FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC (2013). *Plantation et entretien de la bande riveraine*, 5 p. [<https://banderiveraine.org/wp-content/uploads/2013/04/Bande-riveraine-depliant.pdf>] (Consulté le 8 novembre 2022).

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT (2019). *Règlement n° 485-2019 de zonage*, Municipalité de Saint-Aubert.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT (2021). *Règlement n° 505-2021 visant à mettre en place un programme de réhabilitation de l'environnement pour l'application du chapitre XXI du règlement n° 485-2019 relatif au zonage portant sur la végétalisation des rives du lac Trois-Saumons et du lac Bringé*, Municipalité de Saint-Aubert.

## ANNEXE A LISTE DES PROPRIÉTÉS VISITÉES AU COURS DE LA SAISON 2024

Propriété	Date	Propriété	Date
0(14), chemin Leclerc	26 juillet	464, chemin du Tour-du-Lac	18 juillet
34, chemin Robichaud	1 <sup>er</sup> juin	466, chemin du Tour-du-Lac	4 juillet
36, chemin Robichaud	12 juillet	468, chemin du Tour-du-Lac	26 juillet
18, chemin du Tour-du-Lac	1 <sup>er</sup> août	484, chemin du Tour-du-Lac	1 <sup>er</sup> août
58, chemin du Tour-du-Lac	27 juin	486, chemin du Tour-du-Lac	28 juin
92, chemin du Tour-du-Lac	29 juin	522, chemin du Tour-du-Lac	28 juin
100, chemin du Tour-du-Lac	28 juin	534, chemin du Tour-du-Lac	1 <sup>er</sup> juin
136, chemin du Tour-du-Lac	25 juillet	536, chemin du Tour-du-Lac	25 juillet
182, chemin du Tour-du-Lac	1 <sup>er</sup> août	552, chemin du Tour-du-Lac	26 juillet
186, chemin du Tour-du-Lac	12 juillet	579, chemin du Tour-du-Lac	1 <sup>er</sup> juin
188, chemin du Tour-du-Lac	12 juillet	584, chemin du Tour-du-Lac	29 juin
198, chemin du Tour-du-Lac	27 juin	596, chemin du Tour-du-Lac	26 juillet
200, chemin du Tour-du-Lac	29 juin	598, chemin du Tour-du-Lac	26 juillet
208, chemin du Tour-du-Lac	1 <sup>er</sup> août	612, chemin du Tour-du-Lac	12 juillet
246, chemin du Tour-du-Lac	2 août	658, chemin du Tour-du-Lac	29 juin
262, chemin du Tour-du-Lac	12 juillet	702, chemin du Tour-du-Lac	25 juillet
270, chemin du Tour-du-Lac	28 juin	520A, chemin du Tour-du-Lac	4 juillet
272, chemin du Tour-du-Lac	4 juillet	0, chemin du Tour-du-Lac	1 <sup>er</sup> juin
312, chemin du Tour-du-Lac	2 août		
344, chemin du Tour-du-Lac	27 juin		
364, chemin du Tour-du-Lac	2 août		
382, chemin du Tour-du-Lac	4 juillet		
398, chemin du Tour-du-Lac	27 juin		
400, chemin du Tour-du-Lac	27 juin		